Analyse du protocole de soutien à la science ouverte du consortium Couperin (2024-2025)

Deux ans de mise en œuvre : bilan et perspectives

Périmètre de l'analyse

La présente analyse porte exclusivement sur le protocole de soutien à la science ouverte porté par Couperin, tel qu'il a été formalisé à partir de 2024. Elle ne prétend pas couvrir l'ensemble des dispositifs de soutien aux infrastructures de science ouverte mobilisés par les établissements français. Ce protocole constitue en effet l'un des mécanismes disponibles parmi d'autres : il vient compléter des voies de financement direct que chaque établissement peut mobiliser de manière autonome, selon ses priorités et ses contraintes propres. C'est donc dans cette perspective, ie celle d'un outil collectif parmi d'autres, et non d'un dispositif exclusif, que les données et tendances présentées ici doivent être lues.

1. Une montée en puissance progressive du soutien français aux infrastructures de science ouverte

Avant la mise en place du protocole formalisé en 2024, le soutien des établissements français aux infrastructures de science ouverte s'est développé de manière progressive, mais encore inégale, à partir de 2019. Cette dynamique s'est d'abord concentrée sur quelques initiatives majeures, notamment le DOAJ et SPARC Europe, qui ont constitué l'essentiel des contributions mutualisées par Couperin au cours de la période 2019-2023.

Au cours de cette période, on observe néanmoins une augmentation du nombre d'établissements contributeurs et des montants mobilisés, traduisant une appropriation croissante de ces infrastructures par les établissements français.

Cette phase initiale a aussi révélé plusieurs limites : la concentration des soutiens sur ces deux acteurs historiques, alors même que plusieurs établissements contribuaient au financement d'autres initiatives de manière dispersée ; la volatilité des soutiens, ceux-ci relevant davantage d'effets d'opportunité que de politiques locales structurées ; et l'absence de visibilité pluriannuelle pour les infrastructures bénéficiaires qui en découlait.

Par ailleurs, la complexité des procédures de soutien proposées par les initiatives, ainsi que la diversité des acteurs impliqués, combinées à la rigidité des cadres administratifs et comptables en France, rendaient ces démarches particulièrement exigeantes pour les établissements. Chronophages et peu lisibles, elles reposaient largement sur l'engagement individuel plutôt que sur des dispositifs institutionnels stabilisés.

Dans ce contexte, les établissements susceptibles de contribuer pouvaient être dissuadés de s'engager, malgré un intérêt réel pour ces infrastructures.

C'est précisément pour répondre à ces difficultés que Couperin a entrepris une formalisation plus ambitieuse de son action, sous la forme d'un protocole pluri-annuel.

2. Le protocole 2024-2028 : une nouvelle structuration du soutien aux infrastructures de science ouverte

Le protocole de soutien à la science ouverte mis en place par Couperin en 2024 marque un changement d'échelle et de logique dans l'appui aux infrastructures ouvertes. En structurant le soutien autour d'un cadre quinquennal, d'une présélection d'initiatives et d'une collecte centralisée, il simplifie considérablement la participation des établissements, tout en renforçant la lisibilité et la stabilité du dispositif. Ce modèle repose sur une articulation étroite entre expertise collective et coordination nationale, ce qui permet à la fois une simplification de la démarche pour les établissements et une meilleure visibilité aux infrastructures bénéficiaires. Au-delà de l'efficacité organisationnelle, ce protocole constitue aussi un signal politique fort en faveur d'un soutien durable et coordonné aux communs de la science ouverte.

2.1. Les principes structurants

Le protocole lancé en janvier 2024 repose sur trois piliers complémentaires :

1. Présélection d'initiatives : Le Groupe de Travail sur la convention SO de Couperin identifie les infrastructures à soutenir, en s'appuyant sur :

- Les remontées des établissements membres, sollicités par une enquête annuelle
- L'évaluation qualitative des initiatives, effectuée dans le cadre :
    - Des Principes of Open Scholarly Infrastructure (POSI)[1] : critères de qualité et de gouvernance, ou
    - Des recommandations de SCOSS (Global Sustainability Coalition for Open Science Services)[2], ou
    - De l'expertise du Fonds National pour la Science Ouverte (FNSO)[3]

[1] https://openscholarlyinfrastructure.org/
[2] https://scoss.org/
[3] https://www.ouvrirlascience.fr/le-fonds-national-pour-la-science-ouverte/

2. **Centralisation** de la collecte et de la redistribution :

- **Côté établissements** : une seule facture annuelle pour l'ensemble des initiatives soutenues, intégrée dans la plateforme de facturation nationale Chorus
- **Côté infrastructures** : un seul paiement consolidé par initiative

Ce mécanisme simplifie à la fois le processus administratif et les flux financiers.

3. Organisation de campagnes annuelles : Couperin coordonne des campagnes de soutien auprès de ses membres, avec une communication ciblée, ainsi que des webinaires de présentation des initiatives sélectionnées.

2.2. Un engagement quinquennal pour la stabilité

Le protocole court sur cinq ans (2024-2028), offrant aux infrastructures bénéficiaires une **visibilité à moyen terme** indispensable pour :

- Planifier des développements techniques, investir dans l'innovation
- Recruter du personnel
- Rassurer d'autres financeurs potentiels

Cette durée est également un signal fort de l'engagement institutionnel français en faveur de la science ouverte.

3. Analyse des résultats après deux années de mise en œuvre (2024-2025)

Après deux années de mise en œuvre, le protocole de soutien à la science ouverte affiche des résultats globalement très positifs. Avec une légère hausse du nombre d'établissements participants entre 2024 et 2025, les montants mobilisés progressent nettement (+42%) et le budget moyen par établissement continue d'augmenter (+38%), ce qui traduit une intensification de l'engagement des contributeurs. Le dispositif a également permis un élargissement du nombre d'initiatives soutenues, passant d'un socle initial à un portefeuille beaucoup plus diversifié, preuve d'une appropriation croissante par les établissements et d'une meilleure couverture de l'écosystème des infrastructures ouvertes.

Cette montée en puissance ne s'accompagne toutefois pas d'une dynamique uniforme. Certaines infrastructures se renforcent très rapidement et s'imposent comme de nouvelles priorités, à l'image de Peer Community In, Software Heritage, SciPost ou OpenAlex, tandis que d'autres demeurent stables, comme le DOAJ ou Mir@bel, confirmant leur statut d'infrastructures de référence. À l'inverse, quelques dispositifs enregistrent un recul relatif, notamment SPARC Europe ou Open Policy Finder, révélant

des priorités institutionnelles qui se dessinent progressivement vers des outils plus directement utiles à la publication, à l'identification ou à la préservation.

3.1. Une participation consolidée à haut niveau

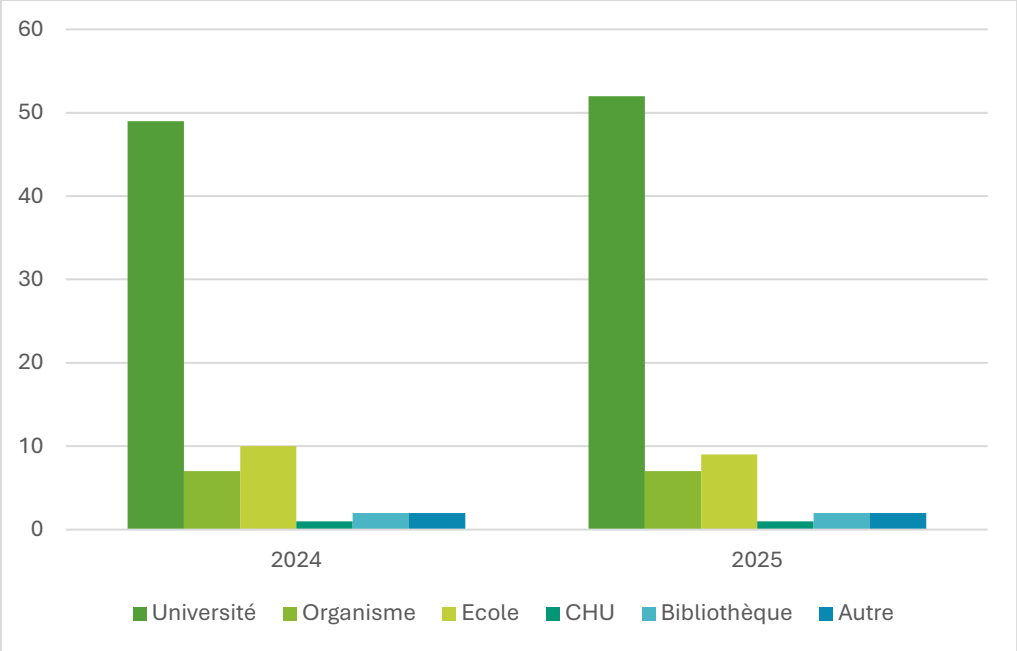

Figure 1 - Répartition par nombre d'établissements financeurs

Le profil des établissements correspond globalement à la répartition des membres au sein du consortium. Le nombre de contributeurs est stabilisé à 73 établissements en 2025.

3.2. Une progression budgétaire significative

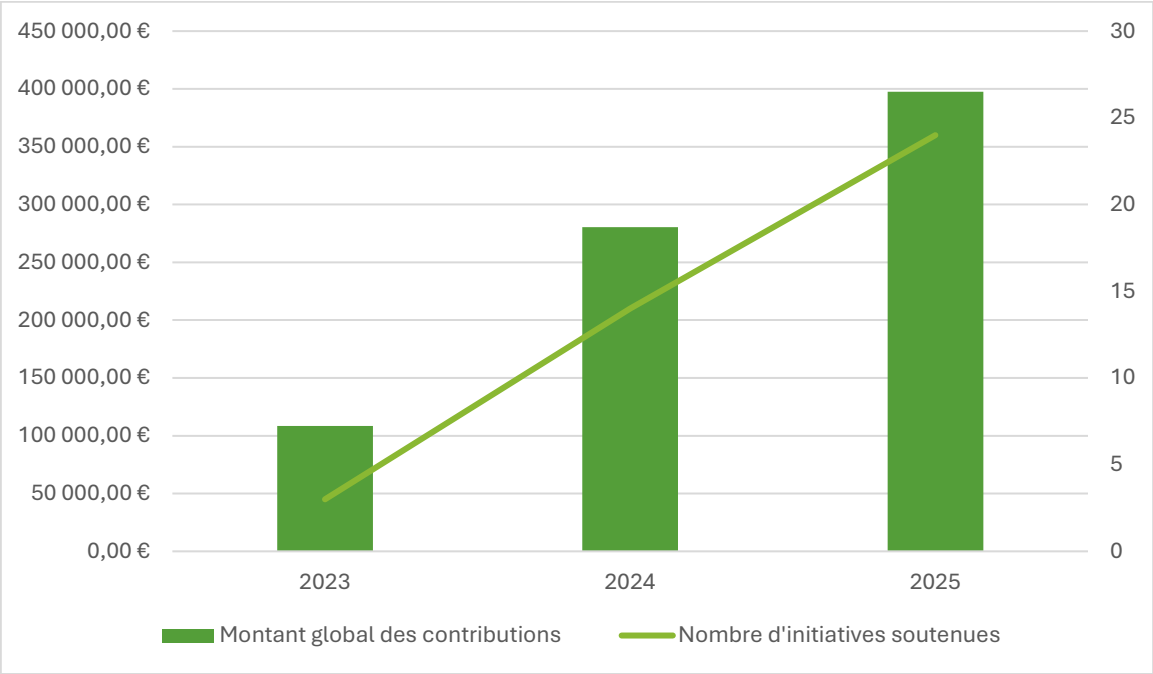

Figure 2 - Evolution des montants globaux 2023-2025 et du nombre d'initiatives soutenues

La mise en place du protocole a démultiplié le montant global versé aux initiatives depuis 2023, et la progression continue sur 2025. Au global, le consortium passe entre 2024 et 2025 de 280 335 € à 397 535 €, soit une croissance de **+41,81%**, portée par 73 établissements, contre 71 l'année précédente (**+2,82%**).

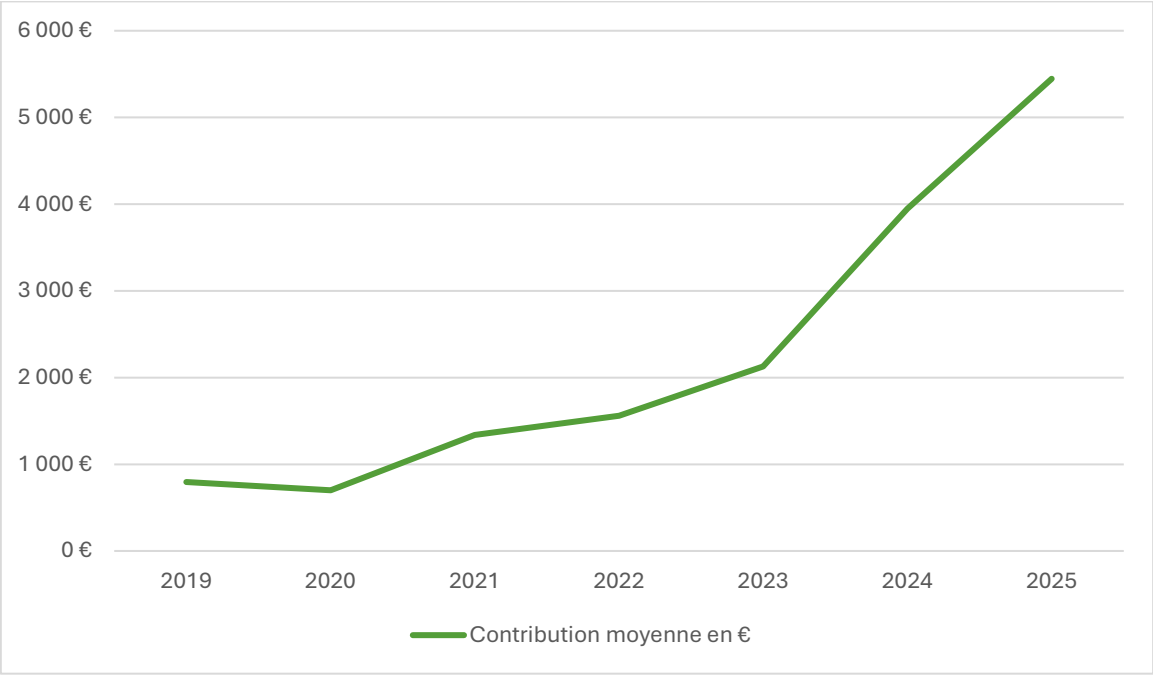

Figure 3 - Evolution de la contribution moyenne par établissement 2019-2025

Le quasi-doublement du budget moyen entre 2023 et 2024 marque un **saut quantitatif majeur** dans l'engagement des établissements. La progression se poursuit en 2025, dépassant les 5000€ par établissement, et confirme que le protocole a fait entrer le soutien aux infrastructures de science ouverte dans les pratiques de financements des établissements.

3.3. Un élargissement du périmètre d'initiatives soutenues

Initiatives soutenues en 2024	Nouvelles initiatives soutenues en 2025
DOAJ	OpenAlex
SPARC Europe	Metopes
Mir@bel	African journals Online (AJOL)
Peer community in	Repères
DOAB / OAPEN	European Diamond Capacity Hub
Episciences	PKP
Open policy finder (ex Sherpa/Romeo)	Datacite
ROR	Open Library of Humanities
Software Heritage	Centre Mersenne
Open citations	COAR
SciPost	
Arxiv	
RDA	

La Referencia	

Constat : Toutes les initiatives proposées ont reçu au moins un soutien.

3.4. Répartition des soutiens par initiative en 2025

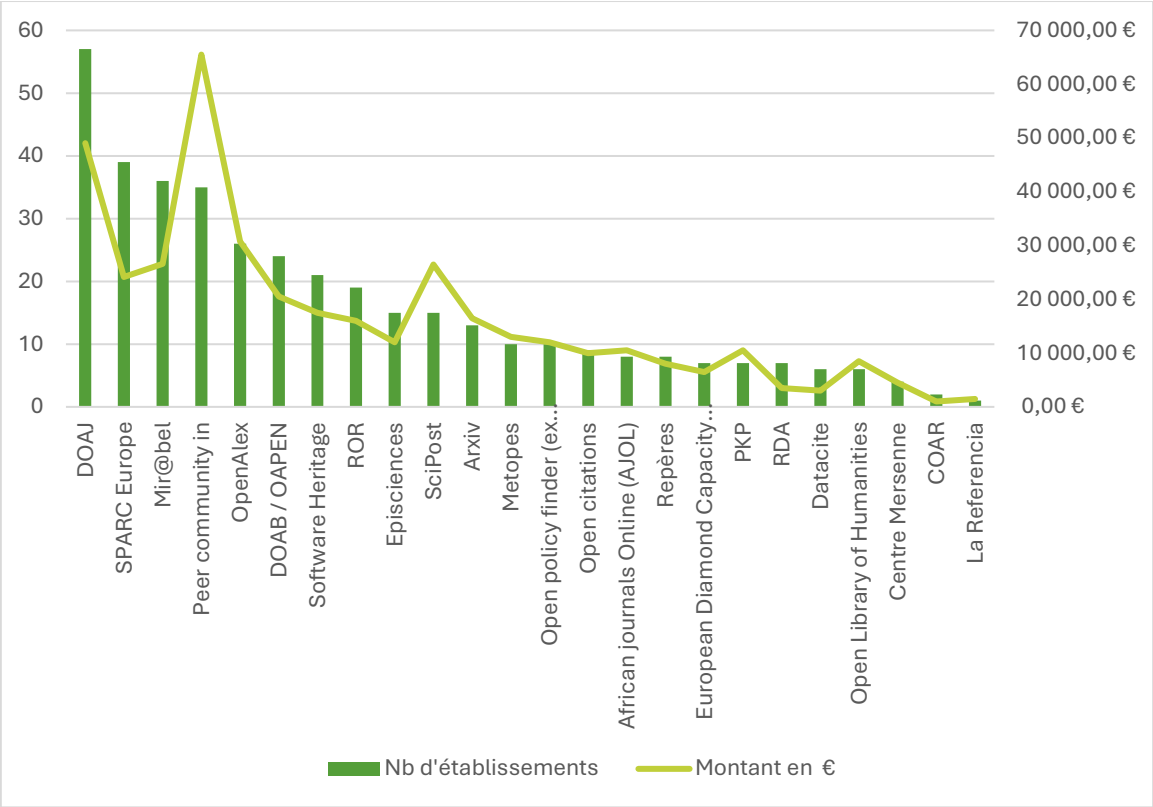

Figure 4 - Répartition par initiative en 2025, en nombre d'établissent et en montant global de contribution

Observations majeures :

1. **DOAJ reste l'initiative la plus largement soutenue** (57 établissements), confirmant son statut d'infrastructure incontournable de la science ouverte.
2. **Peer Community In devient la première initiative en termes de montant collecté** (65 500 €), dépassant le DOAJ. Cette progression peut refléter l'intérêt croissant pour les dispositifs d'**évaluation ouverte par les pairs**.
3. **OpenAlex fait une entrée remarquée** avec 26 soutiens dès sa première année, se positionnant immédiatement en 5ème position. Cela témoigne d'un fort besoin pour des **outils ouverts**.
4. **Software Heritage et SciPost connaissent une croissance forte** (+94% et +61% respectivement), renforçant les priorités autour de la préservation logicielle et de la publication diamant.

4. Des profils de soutien variés selon les types d'établissements

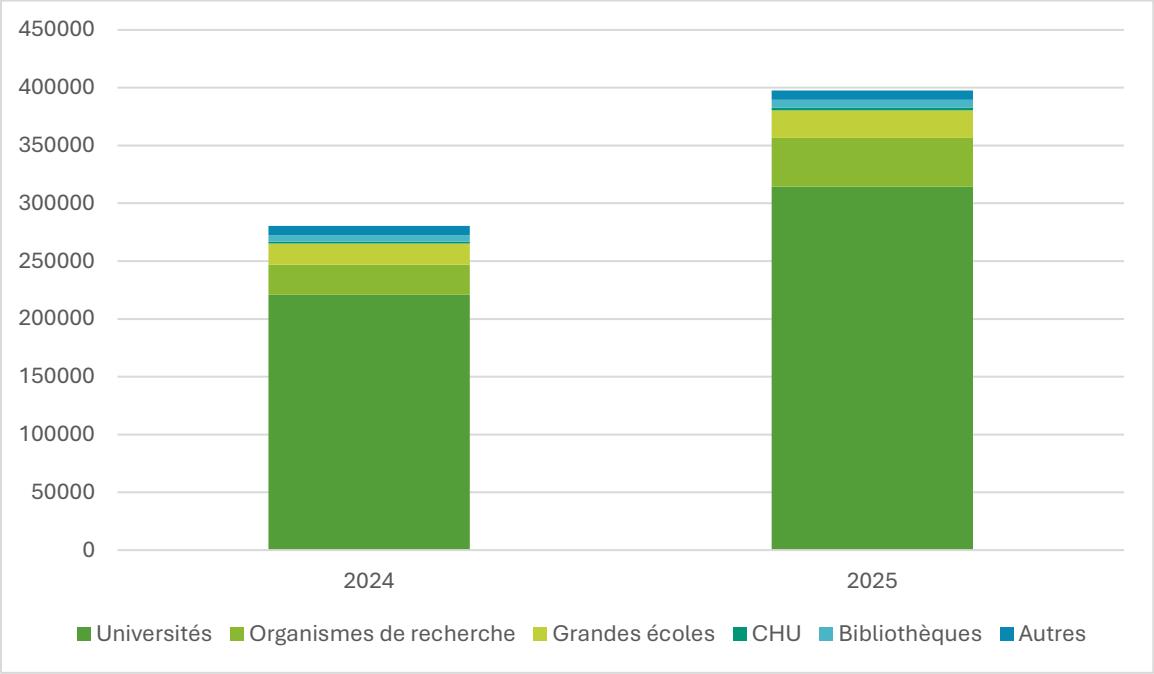

Figure 5 - Répartition des contributions par type d'établissement

4.1. Profil global des contributeurs

Les universités concentrent l'essentiel du financement avec 79% des montants versés en 2025, reflétant à la fois leur poids démographique au sein du consortium et leur rôle dans la production scientifique française. Les organismes de recherche suivent avec 11%, tandis que les grandes écoles (6%) et les autres établissements (4%) complètent le paysage. Cette répartition traduit une participation large mais inégalement mobilisée selon les missions et capacités budgétaires des institutions.

4.2. Évolutions par type d'établissement

Entre 2024 et 2025, les universités confirment leur rôle de pilier du consortium avec une progression financière de +42,41%, accompagnée d'une hausse du nombre de participants de +6,12%, signe d'un ancrage à la fois en profondeur et en étendue.

Les organismes de recherche et les CHU s'inscrivent dans une dynamique similaire : un périmètre de participants stable, combiné à une forte progression des contributions (+61,54% et +33,33%), traduisant un approfondissement de l'engagement de chaque membre plutôt qu'un élargissement du cercle.

Les grandes écoles affichent une progression de +29,89% avec un périmètre quasi stable par rapport à 2024, et les bibliothèques de recherche progressent de +27,27%, à périmètre constant (2 établissements).

4.3. Priorités différenciées

Les universités diversifient massivement leurs soutiens et portent les nouvelles initiatives, tandis que les organismes de recherche se concentrent sur des infrastructures clés comme DOAJ, PCI et SciPost. Les grandes écoles adoptent une approche plus sélective, privilégiant DOAJ et Mir@bel, en cohérence avec leurs communautés scientifiques plus spécialisées. Ces contrastes révèlent des logiques d'usage et de priorisation propres à chaque catégorie d'établissements.

5. Impact du protocole : un effet multiplicateur démontré

5.1. Un effet multiplicateur sur les montants mobilisés

Comparé à l'année pré-protocole 2023, le dispositif a généré un effet multiplicateur conséquent : les montants totaux (des initiatives soutenues par Couperin avant le protocole) sont passés de 108 571 € à 397 535 € en 2025 (x3,6), tandis que le budget moyen par établissement a été multiplié par 2,5 en deux ans seulement. Cette progression considérable dépasse largement la simple consolidation des pratiques antérieures.

5.2. Une stabilisation du nombre de participants à un niveau élevé

Après le pic de 2023 (81 établissements, probablement boosté par la campagne en faveur de la plateforme de signalement des revues Mir@bel), le protocole a permis de :

- Stabiliser la participation autour de 73 établissements
- Consolider un socle de contributeurs réguliers
- Faire entrer le soutien aux initiatives dans les pratiques des établissements

Le nombre d'initiatives est passé de 14 en 2024 à 24 en 2025, sans compromettre la stabilité de la participation qui se maintient à un niveau élevé (73 établissements). Le protocole a ainsi créé une sorte de nouvelle norme d'engagement institutionnel, transformant le soutien aux infrastructures ouvertes en pratique courante et structurée.

5.3. Simplification et légitimation

La centralisation administrative (une seule facture, intégrée aux workflows comptables des établissements) et la présélection des initiatives par Couperin ont facilité le soutien pour les établissements, tout en conférant une légitimité institutionnelle aux initiatives proposées. Ce double effet d'efficience et de confiance peut expliquer l'ampleur de l'effet multiplicateur observé dès la deuxième année.

6. Forces et limites du modèle après deux ans

6.1. Forces identifiées

1. Simplification administrative radicale Le système "une facture, un paiement" a drastiquement réduit les coûts de transaction pour tous les acteurs.

2. Légitimation institutionnelle Le fait que Couperin présélectionne les initiatives confère une **caution de qualité** aux infrastructures proposées, facilitant la décision des établissements.

3. Effet d'entraînement Le protocole crée un effet d'émulation : voir d'autres établissements s'engager incite à participer.

4. Prévisibilité pour les infrastructures Les infrastructures bénéficiaires disposent d'une meilleure visibilité sur leurs revenus, facilitant leur planification stratégique.

5. Amplification de l'impact collectif La coordination permet de concentrer les ressources et d'avoir un impact plus visible au niveau international.

6. Flexibilité maintenue Malgré la coordination, chaque établissement conserve son autonomie pour choisir les initiatives qu'il souhaite soutenir annuellement.

6.2. Limites et points de vigilance

1. Légère progression de la participation La hausse de 71 à 73 établissements entre 2024 et 2025 confirme que le dispositif continue d'attirer de nouveaux membres. Il conviendra néanmoins de surveiller cette dynamique en 2026, notamment pour vérifier que les établissements qui ont rejoint le protocole en 2025 renouvellent leur engagement, et identifier les membres qui n'ont pas encore participé afin de comprendre les éventuels freins à leur adhésion.

2. Concentration sur les universités Les universités représentent 79% du financement. Si cela reflète leur poids, cela montre également une appropriation variée des questions de science ouverte par les autres types d'établissements.

3. Nécessité d'un travail continu d'animation Le succès du protocole repose sur une animation permanente du réseau, des campagnes de sensibilisation, et un accompagnement des établissements. Cela représente une charge importante pour Couperin.

5. Risque de dispersion L'élargissement du périmètre à 24 initiatives en 2025 est positif, mais pose la question de la lisibilité et de la capacité des établissements à faire des choix éclairés parmi un catalogue de plus en plus large.

6. **Volatilité des ressources pour les infrastructures** Le soutien aux infrastructures ne repose pas toujours sur une politique clairement définie ni sur un volume de financement

annuel garanti ; il est souvent alimenté par les reliquats budgétaires des établissements, qui constituent alors le principal levier d'économies en cas de réduction de moyens. Un équilibre reste à trouver afin d'assurer une soutenabilité plus durable de ces dispositifs.

7. Perspectives et questions ouvertes

7.1. Soutenabilité à moyen terme

Le protocole court jusqu'en 2028. Trois scénarios se dessinent : une poursuite de la croissance (400-450K€), une stabilisation autour des niveaux actuels (400K€), ou une fragilisation sous l'effet de contraintes budgétaires. Les facteurs favorables (ancrage institutionnel, engagement national et européen sur les questions de science ouverte) contrebalancent pour l'instant les risques (concurrence avec d'autres priorités).

7.2. Équilibre entre consolidation et élargissement

Faut-il stabiliser le périmètre autour de 24 à 25 initiatives afin d'approfondir les engagements existants, ou intégrer progressivement 3 à 5 nouvelles initiatives par an pour atteindre un portefeuille de 30 à 35 d'ici 2028 ?

La stratégie dépendra à la fois des retours des établissements et de leur capacité à s'approprier un catalogue en expansion. Elle devra également s'articuler avec les autres dispositifs de financement, aux niveaux national (FNSO, subventions du MESR) et européen, afin de maximiser les effets de levier et la cohérence d'ensemble entre ces différents niveaux d'intervention.

7.3. Mesure de l'impact

Au-delà des seuls indicateurs financiers, il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les soutiens ont permis aux infrastructures de renforcer leurs capacités (recrutements, investissements), si les communautés de recherche françaises se sont davantage approprié ces outils, et dans quelle mesure la France a accru son influence dans leur gouvernance internationale.

7.4. Complémentarité avec TSOSI

La mise en œuvre du partenariat avec le projet TSOSI (Transparency to Sustain Open Science Infrastructure) de valorisation des soutiens institutionnels aux initiatives de science ouverte, prévue au printemps 2026, constitue la prochaine étape pour accroître la visibilité internationale des contributions des établissements membres de Couperin.

Celui-ci est également susceptible d'encourager d'autres consortia et agences de financement à rejoindre ce mouvement de transparence et de mise en visibilité des financements, à l'image de la dynamique engagée autour du suivi des APC avec ESAC.

8. Conclusion : un bilan positif à mi-parcours

Principaux acquis

Après deux ans, le protocole Couperin a multiplié par 2,5 les montants mobilisés, élargi le portefeuille d'initiatives de 10 à 24, et stabilisé la participation à un niveau élevé (73 établissements). Le budget moyen par établissement a doublé, faisant du soutien aux infrastructures ouvertes une pratique institutionnelle courante.

Enseignements structurants

La coordination collective permet de mobiliser un plus grand nombre d'établissements. La pré-sélection par le consortium légitime les choix et facilite les décisions. La diversité des priorités des établissements est respectée.

Défis des trois prochaines années

Maintenir la dynamique de participation, équilibrer consolidation et élargissement du catalogue, mesurer l'impact qualitatif au-delà des chiffres financiers. Le partenariat avec TSOSI renforcera la visibilité internationale des efforts français.

À mi-parcours du quinquennat 2024-2028, le bilan est largement positif. Les années 2026-2028 seront décisives pour consolider ces acquis et préparer l'avenir du dispositif.

Mai 2026